Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20261005-D_5_05_10_2026-DE

République Française

Commune de CHEVAIGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 5 Octobre 2026

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Octobre à 20 heures 15 minutes, le Conseil municipal de la commune de CHEVAIGNÉ s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sandrine VINCENT, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 30/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 30/09/2026.

Présents : VINCENT Sandrine, Maire, BARRET Agathe, CANO Alexandre, DARTOIS Katiana, DESBOIS Jessica, DROUET Nicolas, DUVIVIER Emmanuelle, GENDRON David, HELLARD Marie-Odile, JEUSSET Sarah, LE DANFF Alain, LEMPÉRIÈRE Ghislaine, MACRET Axel, PERRIER Luc, RIDARD Guillaume, SABIN Fabrice.
Formant la majorité des membres en exercice

Excusés ayant donné procuration : BUHOT Caroline (donne pouvoir à LE DANFF Alain), DESBROUSSES Jérôme (donne pouvoir à VINCENT Sandrine), MAHÉO Emilie (donne pouvoir à RIDARD Guillaume)

A été nommée secrétaire : LEMPÉRIÈRE Ghislaine (article L.2121-15 du CGCT)

005 - Administration générale - Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal - Mandat 2026 / 2032

Rapporteur : Madame le Maire

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2131-1 et suivants,

Considérant l'installation du Conseil municipal lors de sa séance du 20 mars 2026 suite aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2026,

Considérant que dans les communes de plus de 1 000 habitants, le Conseil municipal établit son règlement intérieur,

Considérant que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur et qu'il a pour vocation, notamment, de renforcer le fonctionnement démocratique de l'Assemblée locale,

Vu le projet de règlement intérieur du Conseil municipal pour le mandat 2026/2032 joint,

Monsieur Alain LE DANFF demande à ce que l'ensemble des documents soient adressés en même temps que la convocation.
Monsieur Guillaume RIDARD demande à créer un espace numérique partagé.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20261005-D_5_05_10_2026-DE

République Française

Après délibération, le Conseil municipal :

- **Approuve le règlement intérieur du Conseil municipal tel que présenté.**

Fait et délibéré à CHEVAIGNÉ, le Lundi 5 Octobre 2026.

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance,
Ghislaine LEMPÉRIÈRE

Le Maire,
Sandrine VINCENT

Acte rendu exécutoire après transmission en PRÉFECTURE D'ILLE et VILAINE le : 20 Octobre 2026
et Publication le : 20 Octobre 2026